



Décret réglementant la pratique de la RNA au Niger, processus et les impacts attendus

N°2020-602 PRN_MESUDD

BOUBE CHAYAYA Abdoukadi
Niger



World Vision

giz



ELD
THE ECONOMICS OF
LAND DEGRADATION

www.regreeningafrica.org



Contexte



- RNA: alternative de reforestation et restauration des terres et Opportunité d'intégrer l'arbre dans le système de production agropastorale / potentiel;
- Disposition art. 2, loi 2004-040 portant régime forestier au Niger, les parcs agroforestiers font partie intégrante du patrimoine Commun, la jouissance de l'arbre forestier issu de la RNA reconnue prioritairement aux propriétaires des champs
- Cependant des difficultés de natures diverses émergent dans la pratique par rapport à RNA d'où la nécessité de réglementation dans l'utilisation de cette pratique de GRN durable

Principes et Modalités d'accès aux arbres de la RNA



- Droit du propriétaire du champs de repérer et entretenir, de planter et d'exploiter les arbres de son choix dans son champ, sous réserve des mesures de protection de l'Environnement et du respect des droits du tiers;
- L'Etat garantit la bonne GPFN et prend des mesures incitatives adéquate et a sécurisation des producteurs engagés dans la pratique de RNA dans les limites autorisées par la législation
- Services Etatiques des E&F : Encadrement, conseils dans la pratique de la RNA et la Valorisation des sous produits de l'arbre;
- Autorisation de la vaine pâture des parcs par toute personne autre que le propriétaire du champs

Dispositions réglementaires



- La récolte de tout produit ou sous produits sur les arbres clôturés ou issus de greffage ou tout arbre ayant fait objet de soin est reconnu au propriétaire;
- Cependant même détenant un permis d'abattage délivré par l'administration forestière, nul ne peut abattre élaguer ou émonder un arbre sans l'autorisation du propriétaire du champ;
- L'exploitation du fourrage aérien des autres que le propriétaire du champ, se fait sous forme de vaine pâture sans coupe ni émondage;
- Toutefois, sous réserve de l'accord du propriétaire du champ cette tierce personne peut procéder à l'élagage conformément à la législation

Challenges and opportunities observed



- Vulgarisation et application du décret;
- Comment concilier le droit à la vaine pâture avec l'impératif de l'accord du propriétaire du champs RNA ou arbres protégées et / ou Greffés?
- Comment faire en sorte que le droit et autorisations d'abattage d'arbres ne se transforment en abus et ne soient sources de Conflits?

Key lessons and messages



- L'Avantage de disposer d'une réglementation sur la RNA peut potentiellement prévenir ou aider à gérer les conflits dans l'exploitation des Ressources naturelles;
- L'encadrement de la pratique de la RNA est une opportunité de reverdissement à grande échelle (conforte les pratiquants) compte tenu de la contrainte de la plantation d'arbre dans le context sahélien ou l'entretien est problématique;
- Le plaidoyer porté par différents acteurs permet d'aboutir aux solutions législatives concluantes comme le décret RNA



Regreening Africa

Thank You! Merci! Asante!

Visit our website: www.regreeningafrica.org

Drop us an email: regreeningafrica@cgiar.org

Like our Facebook page: [Regreening Africa](#)

Follow us on Twitter: [@RegreenAfrica](#)

